

Le jeudi 24 mai 2018, les membres de la Mutuelle des Sapeurs-Pompiers de Paris se sont réunis à l'Espace Charenton sis 323 bis, rue de Charenton 75012 Paris.

L'Assemblée générale a été l'occasion pour le Général Jean-Claude GALLET, Commandant la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP), de démontrer comment la MSPP s'est développée ces 2 dernières années (amélioration des garanties, renforcement du dispositif de contrôle interne, attachement des liens entre la Mutuelle et la BSPP) et sort ainsi protégée alors que l'environnement règlementaire s'est renforcé (importance des normes solvabilité prévue en assurance, attente de la nouvelle Présidence sur le rôle des mutuelles et vers plus d'engagement sur l'accès aux soins). Le Général a félicité l'équipe de la Mutuelle sur le niveau des remboursements et la rigueur donnée sur la maîtrise des frais de gestion.

Puis, le Trésorier, l'Adjudant-chef Eddie GROLIER a commenté les résultats de l'année 2017 qui font état d'un résultat proche de l'équilibre, portés par la discipline sur la maîtrise des coûts et un pilotage des dépenses prévisionnelles sur les remboursements de frais de soins. Il rappelle également que la politique de placements financiers s'inscrit dans la prudence.

Le Secrétaire, le Capitaine Philippe ANTOINE a rappelé les évolutions majeures qui ont été envisagées sur la couverture en Prévoyance : le capital décès a été ramené à 3000 euros pour les aînés et la Mutuelle s'inscrit également désormais sa solidarité sur la Dépendance. Il est vrai que la perte d'autonomie est une question primordiale pour les Français. Les Français de 45 ans et plus se montrent avant tout inquiets à l'égard des questions posées par la perte d'autonomie et de santé : diminution de leurs capacités physiques et intellectuelles, risque de maladie, risque de dépendance pour eux-mêmes et pour leurs proches. La dépendance préoccupe d'autant plus les Français qu'ils ne s'y sentent pas bien préparés financièrement. Une problématique pour laquelle la Sécurité sociale et les mutuelles sont perçues comme légitimes.

Au nom du Conseil, Le Président, le Colonel Jean-Marie GONTIER a salué la contribution des administrateurs Mesdames TAUVRON et DOUET et Messieurs BOUTIN, DEL PICCOLO, GOUSSOT, LACAS, PANTIN, PERDIGON, PIN, RODRIGUES, dont les mandats expiraient à l'issue de l'Assemblée générale. L'assemblée a été l'occasion de présenter les nouveaux postulants au poste d'administrateur, qui sont tous Actifs à la BSPP.

Durant l'Assemblée générale, les membres ont adopté l'ensemble des résolutions suivantes :

RÉSOLUTION N° 1 : Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 24 mai 2017.

RÉSOLUTION N° 2 : Approbation du Rapport de la gestion financière 2017.

RÉSOLUTION N° 3 : Approbation des comptes clos au 31 décembre 2017.

RÉSOLUTION N° 4 : Affectation du résultat 2017 en réserves.

RÉSOLUTION N° 5 : Approbation du rapport sur les conventions réglementées 2017.

RÉSOLUTION N° 6 : Approbation du rapport de la commission de contrôle.

RÉSOLUTION N° 7 : Revalorisation du capital Décès en inclusion pour les +65 ans à hauteur de 3500 €.

RÉSOLUTION N° 8 : Mise en place d'une offre Dépendance en inclusion du contrat santé MSPP qui prévoit le versement d'une rente mensuelle de 200 € en dépendance totale (GIR 1 et 2) ou 100 € en dépendance partielle (GIR 3).

RÉSOLUTION N° 9 : Modification des statuts et règlements mutualiste et intérieur qui prévoient :

- La possibilité pour les anciens adhérents et sapeurs-pompiers de Paris de revenir mais avec une cotisation majorée.
- La mise en place du vote électronique.
- La fixation des taux de garanties et de cotisations du contrat Santé relèvera de la compétence du Conseil d'administration à compter du 25 mai 2018. Les administrateurs devront rendre compte aux adhérents de la tarification lors de l'Assemblée générale.
- La suppression de la réduction de 50 % pour les veuves (applicable au 25 mai 2018).
- La revalorisation des garanties sur les prothèses capillaires (la part mutuelle passant de 100% à 300% de la base de remboursement de la sécurité sociale).

RÉSOLUTION N° 10 : Ratification des décisions prises par le Conseil d'administration dans le cadre de la délégation reçue en matière de cotisations et de prestations

RÉSOLUTION N° 11 : Adhésion à l'UGM Services afin d'utiliser l'outil de la Fédération pour calculer les ratios de Solvabilité prévus dans le cadre de la réglementation applicable.

RÉSOLUTION N° 12 : Fixation des indemnités des élus permanents

Toutes les résolutions ont été approuvées.

RESOLUTIONS	POUR		CONTRE		ABSTENTION		DECISION
	Présents et représentés	Par correspondance	Présents et représentés	Par correspondance	Présents et représentés	Par correspondance	
1	4216	1074	0	1	18	28	Adoptée
	5290		1		46		
2	4234	1070	0	3	0	30	Adoptée
	5304		3		30		
3	4234	1067	0	1	0	35	Adoptée
	5301		1		35		
4	4234	1068	0	2	0	33	Adoptée
	5302		2		33		
5	4234	1049	0	3	0	51	Adoptée
	5283		3		51		
6	4234	1070	0	3	0	30	Adoptée
	5304		3		30		
7	4175	1076	30	6	29	21	Adoptée
	5251		36		50		
8	4190	1057	14	11	30	35	Adoptée
	5247		25		65		
9	4209	1032	0	13	25	58	Adoptée
	5241		13		83		
10	4234	1034	0	12	0	57	Adoptée
	5268		12		57		
11	4234	979	0	13	0	111	Adoptée
	5213		13		111		
12	4167	935	67	22	0	146	Adoptée
	5102		89		146		

Les résultats des votes par correspondance pour la désignation des administrateurs n'ont pas été pris en compte, les bulletins de vote envoyés n'étant pas anonymes conformément à l'article 29 des statuts de la Mutuelle.

A l'issue de l'Assemblée générale, les administrateurs suivants ont été nommés et le Conseil d'administration post Assemblée Générale a confirmé dans ses fonctions les membres du Bureau.

Vos élus sont :

Président : M. GONTIER

Vice-Président : M. TROUILLIEZ

Secrétaire : M. ANTOINE

Secrétaire Adjoint : Mme GRIVOT

Trésorier : M. GROLIER

Administrateur : M. LEGRAS

- Madame Emilie TAUVRON 3 457 voix,
- Monsieur Arnaud PERDIGON 3 452 voix,
- Monsieur Georges GOUSSOT 3 291 voix,
- Monsieur Jacky BOUTIN 3 275 voix,
- Monsieur Pascal DEL PICCOLO 3 250 voix,
- Monsieur Patrick PIN 3 230 voix,
- Monsieur Jean-Luc COSNARD 2 812 voix,
- Monsieur Fabrice MAYAUD 2 166 voix,
- Monsieur Jean-Pierre FELIX 2 098 voix,
- Monsieur Kevin LEMAISTRE 1 955 voix.